

Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 691

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Convocation à la XLIV^{me} Assemblée annuelle

GENÈVE

les samedi 13 et dimanche 14 octobre 1945

Lausanne et Burier, septembre 1945.

Mesdames et chères Alliées,

Cette année, c'est à Genève que nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée annuelle de nos déléguées. Nous sommes invitées les 13 et 14 octobre prochain par les Sociétés genevoises qui ont bien voulu se charger d'organiser les diverses manifestations à la Salle Centrale, Place de la Madeleine 10.

Une invitation officielle de la part du Conseil d'Etat de Genève et du Conseil administratif de la ville de Genève nous réunira au Foyer du Grand Théâtre, le samedi dès 18 h. 30. Pour cette raison le thé de l'après-midi sera supprimé.

Malgré la distance qui sépare Genève du centre de la Suisse nous espérons que vous répondrez très nombreuses à l'aimable invitation des Genevoises. Cette première Assemblée d'après-guerre doit revêtir un caractère de fête pour célébrer le retour à la Paix dans le monde. Le pays a encore besoin de toutes nos forces réunies dans l'avenir pour lui maintenir, dans le monde, la juste place qui lui revient. Les femmes suisses plus que jamais doivent faire preuve d'esprit de collaboration et de solidarité. Nos Assemblées annuelles nous donnent l'occasion de resserrer nos liens d'amitié sincère et nous permettent de nous connaître mieux. Comprennez-le, chères Confédérées et venez toutes dans la Cité de Calvin qui s'apprête à vous bien recevoir.

A côté de l'ordre du jour, dans lequel nous avons tenu compte autant que possible des suggestions et des désirs de nos sociétés affiliées, nous aurons à nous occuper de la révision de certains articles de notre règlement qui nous ont paru ne plus répondre aux exigences des temps actuels. Veuillez prendre connaissance de ces changements indiqués ci-après, les étudier afin que vos déléguées soient à même de se prononcer rapidement à l'Assemblée générale.

Modifications du Règlement

II. L'Assemblée générale

§ 2 Nouvelle rédaction : L'Assemblée générale se réunit dans la règle une fois dans l'année, dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice social. Celui-ci commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

§ 5 Nouvelle rédaction : Tous les 3 ans l'Assemblée procède à l'élection du comité et nomme la présidente, la 1^{re} vice-présidente et la secrétaire. Les élections se font au scrutin secret; à cet effet, une liste de candidates sera établie. (Dans le texte français, le second alinéa n'est pas modifié; dans le texte allemand, il sera rédigé comme suit : « Wird die nötige Zahl von den durch die Vereine aufgestellten Kandidatinnen nicht erreicht, so ist der Vorstand beauftragt, selbst Vorschläge zu machen »).

§ 6 Nouvelle : L'Assemblée générale élit encore à mains levée, pour la durée de trois ans, deux vérificatrices des comptes.

§ 8 Nouvelle rédaction de l'ancien § 7 : Pour pouvoir être mises à l'ordre du jour ou soumises au vote de l'Assemblée générale, les motions, candidatures et propositions doivent, sauf cas d'urgence, être communiquées aux Sociétés un mois au moins avant la date fixée pour l'Assemblée générale. Le bureau détermine les cas d'urgence.

§ 18 ancien § 17, avec une nouvelle rédaction du 2^{me} alinéa : Les sociétés qui se rattachent à l'Alliance après le 1^{er} avril ne paieront leur cotisation qu'à partir du 1^{er} juillet suivant.

§ 26 Nouvelle rédaction de l'ancien § 27 : Les rapports annuels des Commissions doivent être remis dans les deux langues, prêts pour l'impression, au bureau de l'Alliance, un mois avant l'Assemblée générale. (2^{me} alinéa sans changement).

§ 27 Tel que l'ancien 28 dans son 1^{er} alinéa, jusqu'au terme « envoyés à la trésorière centrale ». Le 2^{me} alinéa est supprimé.

§ 28 (Nouvelle rédaction de l'ancien § 29) : Les propositions des Commissions destinées à figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale doivent être communiquées au Comité de l'Alliance avant la séance qui précède l'Assemblée générale, séance qui dans la règle est tenue au mois d'août.

V. Indemnités

§ 29 Nouvelle rédaction de l'ancien § 19 : Les membres du Comité ont droit, pour les séances de Comité, et pour l'Assemblée générale, au remboursement de leurs frais de voyage et à une indemnité journalière de 5 fr. Les membres obligés dans l'un ou l'autre cas de passer la nuit ont droit à une indemnité supplémentaire de 5 fr. par nuit.

§ 30 Nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'ancien § 28 : Les membres des Commissions ont droit, pour les séances de Commissions, au remboursement de leurs frais de voyage et à une indemnité journalière de 5 fr. S'ils sont obligés de passer la nuit, ils ont droit à une indemnité supplémentaire de 5 fr. par nuit.

§ 31 Nouvelle : Les membres du Comité ou des Commissions de l'Alliance appelés à la représenter officiellement au dehors ont droit aux indemnités prévues aux §§ 30 et 31, pour autant qu'ils ne sont pas défrayés d'autre part de leurs dépenses.

IV. Disposition finale.

Nouvelle rédaction : Toute modification au présent règlement, comme toute adjonction que les circonstances rendraient nécessaires, seront décrétées par le comité, mais ne pourront être déclarées définitivement valables qu'après ratification par l'Assemblée générale.

Avec la présente circulaire vous recevrez la carte de déléguée. Cette carte sera échangée à Genève à l'entrée de la Salle Centrale contre les cartes de vote et de participation.

Une déléguée peut représenter deux Sociétés. Nous serions reconnaissants aux Sociétés qui n'ont pas la possibilité de se faire représenter de bien vouloir en avvertir la Présidente: Mme A. Jeannot-Nicolet, Av. de Rumine 40, Lausanne.

Exceptionnellement la caisse centrale de l'Alliance pourrait accorder une subvention aux Sociétés qui n'auraient pas les moyens d'envoyer une déléguée. Ceci, pour encourager toutes les Sociétés de l'Alliance, même les plus petites, à se faire représenter à l'Assemblée générale. Prière, pour cela, de s'adresser avant l'Assemblée

à notre trésorière: Mme A. Wartenweiler, Glarisegg près Steckborn.

De divers côtés, il nous a été demandé de nous intéresser aux enfants assistés et hospitalisés dans des établissements ou dans des familles privées. Il a été relevé des faits regrettables qui ne doivent pas se répéter. Les problèmes de l'enfance nous tiennent à cœur, mais les établissements pour la plupart relèvent des autorités cantonales, de sorte que l'Alliance ne peut intervenir directement. Nous vous prions donc, Mesdames, de bien vouloir examiner cette question dans vos cantons respectifs. Une lettre plus détaillée sera envoyée, par nous, aux associations féminines cantonales.

Nous vous signalons encore le cours organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin les 29 et 30 septembre 1945, à l'Hôtel de la Croix à Herzogenbuchsee sous la direction de Mlle Dr. Grütter de Berne, et de Mme Vischer-Altho, Missionstrasse, 44, à Bâle, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Il ne nous reste plus qu'à vous dire « au revoir » à Genève et à vous présenter, Mesdames et chères alliées, nos salutations les plus cordiales.

La Présidente : A. JEANNOT.

La Secrétaire : M. CUENOD.

Invitation des Sociétés féminines genevoises.

Mesdames et chères Confédérées,

Pour la cinquième fois depuis sa fondation, notre Conseil National des Femmes suisses va se réunir dans notre ville; et c'est pour nous une joie profonde que cette rencontre des déléguées de nos Sociétés ait lieu chez nous pour la première fois après la fin de la plus abominable des guerres. Certes, la période que nous vivons est encore une période de transition; certes l'horizon est encore sombre et les bouleversements de la technique tout autant que les difficultés posées par tant de problèmes économiques et politiques nous prouvent quel effort nous devons encore accomplir pour gagner véritablement la paix: mais le meilleur moyen pour nous diriger vers ce but n'est-il pas l'union de toutes les bonnes volontés conscientes? et n'avons-nous pas à Genève une tradition, non seulement nationale, mais aussi internationale, de collaboration féminine dont nous pouvons nous inspirer pour travailler pour cet idéal?

Nous sommes heureuses aussi que cette rencontre nous apporte l'occasion de saluer pour la première fois dans l'exercice public de ses fonctions notre nouvelle présidente, qui est notre si proche voisine que nous la considérons comme l'une des nôtres. A elle, comme aux autres membres du Comité directeur, comme à toutes celles, déléguées et membres de vos Sociétés, qui ne craindront pas la longueur du voyage vers notre extrémité occidentale de la Suisse, nous disons notre plus chaleureuse bienvenue, sachant que, pour vous comme pour nous, les temps sont difficiles, et que vous comprendrez bien que si nous vous recevons très simplement, cela n'en est pas moins de tout notre cœur.

Pour les Sociétés féminines genevoises membres de l'Alliance.

Le Centre de Liaison.

Hôtels recommandés

(Prix spéciaux pour les sociétés)

Chambre et petit déjeuner

Hôtel des Familles, gare de Cornavin	Fr. 6.50
» Bernina, gare de Cornavin	» 7.—
» Suisse, gare de Cornavin	» 7.—
» Cornavin, gare de Cornavin	» 8.—
» Bristol, rue du Mont-Blanc	» 6.50
» Régina, Quai du Mont-Blanc	» 7.50
» d'Angleterre, Quai du Mont-Blanc	» 7.50
» Victoria, rue Pierre-Fatio	» 6.50
» Touring et Balance, pl. Longemalle	» 6.50

Les hôtels de Genève étant très pleins, nous recommandons aux déléguées de réserver leurs chambres avant le 1^{er} octobre, et de demander une réponse par écrit. Afin de bénéficier des prix spéciaux, indiquer que l'on vient pour l'Assemblée générale des Sociétés féminines suisses.

Les déléguées désirant loger chez des particuliers, sont priées de s'adresser, avant le 1^{er} octobre, à Mme E. Paréjas, 18, route de Chêne.

Des éclaircissements seront à la gare de Cornavin, à l'arrivée des principaux trains, pour s'occuper des bagages et donner les renseignements relatifs aux logements.

Cultes du dimanche 14 octobre

Culte en langue française, destiné spécialement aux participantes à l'Assemblée de l'Alliance. Prédication de Mme Marcelle Bard, pasteur, à 8 h. 30 au temple de la Madeleine (à côté de la Salle Centrale).

Culte catholique chrétien, à 10 h. 30: Eglise St-Germain, rue des Granges 10.

Eglise catholique romaine de Notre-Dame: place Cornavin, messes à 7, 8 et 9 heures. Grand messe à 10 heures.

Visites organisées

Le dimanche après-midi, dès 15 heures

Visite du Palais de la Société des Nations.

Visite de la vieille ville.

Prière d'indiquer sur le bulletin d'inscription à laquelle de ces visites l'on désire prendre part.

Bulletin d'inscription

à retourner avant le 1^{er} octobre à Mme Ch. Gautier, Présidente du Centre de Liaison des Sociétés féminines genevoises, Chêne-Bougeries, Genève.

Déléguées:

Invitation à la réception des autorités genevoises
Invitation à la soirée familiale
(un coupon et demi de repas)
Repas en commun du dimanche à midi et demi (deux coupons de repas) . Fr. 5.—

Non déléguées:

Billet pour la soirée familiale (représentation et thé, un coupon et demi de repas) Fr. 4.—
Repas en commun du dimanche à midi et demi (deux coupons de repas) . Fr. 5.—

Pour toutes les participantes.

Visite du dimanche après-midi:
Palais de la S.d.N.
Visite de la ville
(Biffer ce qui ne convient pas)

Nom:

Adresse

N. B. Les cartes payantes seront délivrées contre paiement au Bureau de réception à la Salle Centrale. Les coupons de repas seront retirés au moment des repas: prière instante de ne pas les envoyer d'avance.

a été accordée dans 29 foyers; le service des raccommodages a soulagé 25 mètres de famille ou des isolés; 341 pièces ont été réparées par les volontaires et par les élèves des Mayoresses; un troussseau complet a été confectionné pour une famille suisse rapatriée d'Italie; 28 vieillards ont été régulièrement blanchis. A Noël, 17 équipes de volontaires, 14 groupes d'éclaircisseurs, des élèves de l'Ecole Vint ont réjoui 70 foyers par des visites, des chats, de menus présents; 30

paquets ont été distribués dans le bureau des Grandes-Roches.

Le poste de Lausanne des Oeuvres sociales de l'armée, sous la direction de Mme A. Leuch, a eu à s'occuper de 55 familles de soldats auxquelles le Don National a accordé Fr. 18.333. Le Service social suit de près la construction de logements pour famille nombreuses, pour les person-

nes âgées ou pour les travailleuses vivant seules; des études ont été faites par deux élèves de l'Ecole sociale de Genève pour établir les bases d'une telle entreprise.

Ce bureau a fait des enquêtes dans 67 cas et 105 démarches, a donné des renseignements à 105 personnes, aidé de nombreuses œuvres et rendu maints services; il s'est occupé dans 23 cas de rapatriés, de réfugiés, d'émigrés. Le Service social de justice a vu son activité augmentée.

Tout cela demande non seulement du dévouement, mais aussi de l'argent, et au mois dernier, le Service social n'avait en caisse que Fr. 13.—, alors qu'il dépense chaque mois de Fr. 400.— et 500.— !... S. B.

POUR CONSTRUIRE VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
69, RUE DE LAUSANNE 11 TÉL. 2.67.32
Fondée en 1911
PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

Comestibles - Volailles - Conserves

Poulets rôtis - Vins et Liqueurs

R. CRISTIN ... Genève

2, ROUTE DE CHÊNE TÉLÉPHONE 4.28.79

FINIDOL
les douleurs avec FINIDOL, remède souverain contre tous rhumatismes même déformants, goutte, sciaticque, arthrites, courbature, lumbago, névrites, lumbalgies. FINIDOL calme les nerfs et les crampes d'estomac.
FINIDOL fait dormir
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

Le Portail Blanc

WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram: „White Gates“

Pour tous vos MÉDICAMENTS

Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région

L. Dessementet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

Chez Mme Marleine

MODES - VEVEY

vous trouverez le coiffant personnel

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

GENÈVE

Subventionnée par la Confédération

Début des cours en octobre

Culture féminine générale - Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, de secrétaires d'institutions sociales, de bibliothécaires, de laborantes.

Des auditeurs sont admis à tous les cours.

Pension et cours ménagers, cuisine, coupe, etc., au Foyer de l'Ecole (villa avec jardin).

Progr. (50 et) et renseignements: Route Malagnou, 3

LA CLÉ ET FOYER

RESTAURANTS SANS ALCOL

Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne

Menus soignés à prix modérés

Chambres à louer au jour, et au mois

Floriana

Institut pédagogique privé Pontaise 15 - LAUSANNE

Nouvelle Direction: E. PIOTET Tél. 2.92.27

Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères

Préparation d'assistantes

pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.

Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

HOTEL DE LA PAIX

LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabinet en vogue

AU COUP DE SOLEIL avec Edith et Gilles



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

*adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES